

Communiqué de presse

Paris, 30 mars 2020

Crise du coronavirus : les besoins d'information et d'accompagnement des entreprises se maintiennent à des niveaux très élevés.

Depuis la décision du Gouvernement (17 mars) de missionner les chambres de commerce et d'industrie comme interlocuteur de premier rang des entreprises dans la crise du coronavirus, le réseau des CCI enregistre plus de 80 000 contacts de TPE-PME traités par ses cellules d'accompagnement couvrant tous les territoires.

« Au cours de la semaine dernière, nous constatons un maintien d'appels massifs de la part des entreprises, des commerçants, micro-entrepreneurs, indépendants, vers nos cellules CCI. » indique Pierre Goguet, Président de CCI France. « Les demandes d'accompagnement sont toujours soutenues avec un fort besoin d'écoute, ce qui a conduit certaines CCI à mettre également en place des cellules de soutien psychologiques ».

Les appels et mails reçus ces derniers jours ont principalement porté sur :

- **L'accès au fonds de solidarité**, et les critères d'éligibilité. CCI France fait remonter des cas particuliers auprès du ministère de l'Économie afin qu'aucun entrepreneur lourdement affecté ne soit oublié par le futur décret encadrant cette solidarité ;
- **L'accès à l'activité partielle**, les entrepreneurs faisant part depuis 10 jours de problèmes techniques récurrents sur le site internet. CCI France a demandé au ministère du Travail que ces problèmes puissent être réglés au plus vite afin de ne pas rajouter de l'inquiétude pour nos chefs d'entreprise ;
- **Les reports des remboursements de crédits bancaires et les soutiens à la trésorerie**. CCI France a salué à ce titre les recommandations de la Fédération bancaire française pour maintenir une relation de confiance entre les banques et les entreprises.

« Face à l'ampleur de l'impact économique, plusieurs CCI de notre réseau ont décidé d'aller plus loin et de mettre en place dès cette semaine une campagne d'appels sortants, afin de s'assurer que toutes les entreprises ont bien connaissance des dispositifs d'aides mis en place par l'État et les Régions. » conclut Pierre Goguet.

Contact presse : **Françoise Fraysse T.01.44.45.37.16 – 06.79.94.59.90. f.fraysse@ccifrance.fr**

CCI France est l'établissement national fédérateur et animateur des Chambres de Commerce et d'Industrie françaises. Porte-parole des 125 chambres locales, régionales, et des DOM-COM. CCI France représente et défend les intérêts des 2 900 000 entreprises ressortissantes auprès des pouvoirs publics français et européen. Elle joue son rôle de corps intermédiaire à vocation économique pour promouvoir le développement des entreprises et des territoires. www.cci.fr

 [@CCIFrance](https://twitter.com/CCIFrance)